

Projet pour les Preuves relatives aux Crimes Internationaux

Le Projet pour les Preuves relatives aux Crimes Internationaux (PPCI), un projet du Centre pour la Défense de l'Intérêt Public (CDIP), étudie la phase finale de la guerre civile au Sri Lanka (de Septembre 2008 à Mai 2009), durant laquelle les violations des droits de l'homme les plus sérieuses et les plus répandues auraient été commises. Le rapport actuel du PPCI, *L'île de l'impunité ? Enquête sur les crimes internationaux commis lors des dernières phases de la guerre civile Sri Lankaise*, évaluent un certain nombre de ces allégations.

Le PPCI a effectué une analyse détaillée, impartiale et rigoureuse du matériel probant disponible. Cela comprend des informations sur les archives publiques, ainsi que de nouveaux récits essentiels de témoins directs, des analyses d'experts, des correspondances confidentielles, des photographies, des séquences vidéo, et d'autres informations obtenues directement par le PPCI.

Principales conclusions du rapport

1. Il est raisonnable de conclure que les Forces de Sécurité ont utilisé des « bombardements à l'aveugle » comme moyen d'attaquer les Zones de Cessez-le-Feu (ZCF), qui étaient des « zones de sécurité » densément peuplées par des civils. L'engagement des ZCF avec des armes à tir indirect, et particulièrement celles avec des capacités de dispersion plus importantes que d'habitude telles que les lance-roquettes multiples, les mortiers, et les munitions à explosion aérienne, est le signe d'un défaut de programmation des systèmes d'artillerie de contrôle de tirs avec les coordonnées de ces ZCF. Par conséquent, cela suggère une intention, ou tout du moins de l'imprudence, concernant les cibles réelles. Attaquer des civils, que ce soit intentionnellement ou par imprudence, est un crime de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.
2. Il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les chefs de l'aile politique des Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), le Commandant Militaire de la Province Orientale des LTTE (Ramesh), la présentatrice de nouvelles Tamoul (Isaipriya), et le fils de 12 ans du Chef des LTTE, Prabhakaran (Balachandran) ont été tués lors de leur détention par les Forces de Sécurité.
3. Il existe des motifs raisonnables de soupçonner que des membres du gouvernement Sri Lankais ont refusé toute aide humanitaire, de telle façon que cela peut s'assimiler au crime de guerre de traitement cruel, au crime contre l'humanité de persécution ou autres actes inhumains, ou à tous les éléments mentionnés ci-dessus.
4. Il existe des motifs raisonnables de soupçonner que, en tirant sur des civils qui cherchaient à fuir la zone de conflit, les membres du LTTE ont commis des meurtres qui s'assimilent à la fois à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, et ont également commis le crime de guerre du traitement cruel, ou le crime contre l'humanité d'actes inhumains, ou tous ces crimes à la fois. A propos d'un incident au cours duquel des membres d'un convoi humanitaire ont été empêchés par la force de quitter le Vanni, il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les cadres du LTTE et la police ont commis le crime de guerre de prise d'otages.
5. Dans la mesure où un acteur non-étatique est censé respecter le droit international des droits de l'homme, il existe des motifs raisonnables de soupçonner que le LTTE violait le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant. Selon l'âge des enfants recrutés, cela pourrait constituer un crime de guerre.

6. Il existe des motifs raisonnables de soupçonner que des viols, des actes de torture et des disparitions forcées ont été perpétrés par des membres des diverses branches des Forces de Sécurité, constituant des crimes de guerres ou des crimes contre l'humanité, ou les deux à la fois.

Le Climat d'impunité au Sri Lanka

La section finale du rapport du PPCI, *L'île de l'Impunité ?*, étudie les violations des droits de l'homme commises au Sri Lanka depuis la fin du conflit. Au cours des enquêtes, des témoins ont raconté au PPCI des incidents qui sont susceptibles de s'assimiler à des actes de torture, traitements cruels, viols et disparitions forcées.

L'enquête du PPCI ne se concentrait pas sur les violations commises après le conflit. Cependant, le PPCI a recueilli des preuves en relation avec ces violations présumées. « La nature continue de ces violations indique un environnement dans lequel les personnes accusées de sérieux crimes par des allégations crédibles ne rendent pas compte de leurs actes. Quand une culture de l'impunité existe, les violations se poursuivent. »¹

L'analyse factuelle et légale du rapport met clairement en évidence qu'une enquête internationale, complète et indépendante est nécessaire pour déterminer l'étendue précise des violations du droit international perpétrées, et pour traduire les pires auteurs de ces crimes en justice. Sans une reddition de comptes valable, une paix et réconciliation durables au Sri Lanka sont impossibles.

Peu avant l'impression, le PPCI a obtenu de nouveaux témoignages alléguant « que les membres de Forces de Sécurité au Sri Lanka ont détruit les preuves médico-légales durant la période post-conflit. »² Cela inclut l'exhumation de cadavres des fosses collectives, et leur destruction consécutive. Associées aux sérieuses lacunes des enquêtes antérieures effectuées par le gouvernement Sri Lankais, ces allégations suggèrent qu'une enquête internationale peut apporter un processus indépendant et impartial, qui examinerait le conflit et ferait en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes.

¹ *Island of impunity?* Paragraph 14.1

² *Island of impunity?* Paragraph 14.2